

Associations : nouvelles obligations comptables au 1er janvier

mardi 26 novembre 2019, par [lpe](#)

À partir du 1er janvier 2020, les associations seront soumises à de nouvelles obligations comptables. L'objectif est d'améliorer leur transparence financière vis-à-vis de leurs adhérents et financeurs. Dans ce cadre, l'Ordre des experts comptables Poitou-Charentes-Vendée organise une session d'information, le mardi 26 novembre, à Poitiers.

Lors de cette après-midi du 26 novembre, un premier atelier abordera la réforme de la réglementation comptable des associations applicable à compter du 1er janvier 2020, puis deux autres seront proposés au choix : « Les associations et la communication numérique » ou « Les spécificités des associations sportives ».

Mardi 26 Novembre prochain de 14h à 17h
Hôtel Mercure Poitiers - Site du Futuroscope
2, avenue Jean Monnet - Téléport 3 - Futuroscope Chasseneuil

À propos : le Conseil régional de l'Ordre des Experts-Comptables Poitou-Charentes Vendée regroupe la Charente, la Charente-Maritime, les Deux-Sèvres, la Vienne ainsi que la Vendée. Sur ce territoire, la profession compte 550 experts-comptables et 75 experts-comptables stagiaires. Ils évoluent au sein de 555 cabinets, qui emploient au total plus de 4200 salariés pour quelque 50000 entreprises clientes.